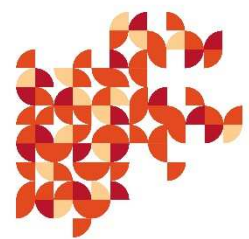




Budget Primitif 2024

Conseil municipal du 29 Janvier 2024



Le budget s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 4 décembre dernier, à savoir :

- Des incertitudes sur l'évolution du contexte économique global pouvant avoir des conséquences fortes sur les dépenses de la collectivité notamment au niveau des fluides.
- Des recettes de fonctionnement qui augmentent suite à la décision du gouvernement d'augmenter les valeurs servant de base au calcul de l'imposition.
- Un programme d'investissement important nécessitant de mobiliser un maximum de recettes d'investissement.

La Ville souhaite également poursuivre la gestion de certains investissements en autorisation de programme / crédits de paiement.

La procédure des autorisations de programme (AP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement ; cela permet donc une meilleure lisibilité des résultats de clôture.

Cette procédure facilite la gestion des investissements pluriannuels et permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Pour 2024, la Ville de Flers a décidé de mettre en place une autorisation de programme pour l'opération « Rénovation de la mairie ».

Par ailleurs, conformément à la délibération en date du 4 décembre 2023, la Ville a mis en place la nouvelle nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette modification entraîne un changement de maquette budgétaire. Par conséquent, la colonne BP n-1 n'est pas renseignée car appartenant à la nomenclature M14.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

I- Budget principal – Synthèse budgétaire

A- Prévision budget primitif et autofinancement initial

Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
Dépenses				Recettes			
	BP 2023	BP 2024	BP2024/ BP 2023		BP 2023	BP 2024	BP2024/ BP 2023
011	4 571 171,40	4 700 000,00	2,82%	70	2 374 750,00	2 405 600,00	1,30%
012	10 584 933,00	10 691 000,00	1,00%	73	8 725 225,00	279 575,00	3,94%
65	1 239 300,00	1 306 500,00	5,42%	731		8 789 462,00	
66	448 214,00	400 000,00		74	6 504 781,00	6 513 981,00	0,14%
014	2 000,00	3 000,00		75	125 200,00	163 380,00	30,50%
67	10 000,00	10 000,00		013	80 000,00	110 000,00	37,50%
68	4 940,00	300 000,00		76	-	-	-
022	227 203,13			77	40 000,00		-
042	855 455,00	855 455,00		042	97 000,00	100 000,00	
023	7 940 891,66	8 966 969,17		002	7 937 152,19	8 870 926,17	
TOTAL	25 884 108,19	27 232 924,17	5,21%		25 884 108,19	27 232 924,17	5,21%

Section d'investissement				Section d'investissement			
Dépenses				Recettes			
	BP 2023	BP 2024	BP2024/ BP 2023		BP 2023	BP 2024	BP2024/ BP 2023
16	555 000,00	578 000,00	4,14%	16	2 000 000,00	1 613 911,00	
16	42 655,22	50 000,00		16	40 000,00	40 000,00	
20/21/23	5 640 941,44	6 902 783,47		10	1 598 954,37	1 574 995,21	
21/23	1 201 184,72	573 451,89		13	607 627,14	743 116,14	
202201	4 800 000,00	4 710 114,00		13	1 707 650,00	1 046 600,60	
202202	1 680 000,00	79 338,30		024	100 600,00	2 300,00	
202301	50 000,00	790 000,00		021	7 940 891,66	8 966 969,17	
020	235 000,00			040	855 455,00	855 455,00	
040	97 000,00			041	367 000,00	400 000,00	
041	367 000,00	400 000,00					
001	549 396,79	1 159 659,46					
TOTAL	15 218 178,17	15 243 347,12	0,17%		15 218 178,17	15 243 347,12	0,17%

2 024

Épargne de gestion	1 251 498 €
- Annuité de la dette	978 000 €
+ Dotations d'investissement (FCTVA, Taxe d'aménagement, cession, etc...)	750 000 €
CAPACITE D'EQUIPEMENT NETTE ou EQUILIBRE REELLE	1 023 498 €

A noter que la reprise du résultat de fonctionnement anticipé après affectation des résultats s'élève à 8 870 926.17 € dont la somme de 4 710 000 € liée à l'indemnité d'assurance de la mairie.

Les grands équilibres du budget

Le tableau ci-dessus présente les grands équilibres du budget primitif 2024. Cette balance reprend l'ensemble des mouvements budgétaires pour l'exercice à venir.

Le budget primitif s'équilibre :

- Fonctionnement	27 232 924.17 €
- Investissement	15 243 347.12 €

B- La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 410 500 € et les recettes réelles à 18 261 998 €.

Les recettes de fonctionnement

La fiscalité – Impôts directs locaux

Parmi les recettes de fonctionnement, la fiscalité représente la part essentielle pour un montant prévisionnel de 7 997 462€, soit 43.79 % des recettes réelles.

Au budget 2024, les taux de taxe d'habitation, du foncier non bâti ainsi que le taux de foncier bâti resteront inchangés.

A noter que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Détail des produits fiscaux inscrits au BP 2024 :

Ces produits restent estimatifs, en l'absence de la notification des bases,

Taxes	Taux	Produit inscrit au BP 2024
Taxe d'habitation	20.77 %	284 746 €
Taxe sur le foncier bâti	46.65 %	7 596 510 €
Taxe sur le foncier non bâti	64.04 %	116 206 €

Les autres recettes liées à la fiscalité et impôts et taxes

1- Impôts et taxes

Attribution de compensation	99 575 €
Fonds de péréquation (FPIC)	180 000 €
Total	279 575 €

2- Fiscalité locale

Impôts directs locaux	7 997 462 €
Taxe droits de mutation	230 000 €
Taxe sur les pylônes	31 000 €
Taxe sur la consommation électrique	320 000 €
Droits de place	50 000 €
TLPE	160 000 €
Taxe de séjour	1 000 €
Total	8 789 462 €

Les dotations

Les dotations n'étant pas notifiées à ce jour, les prévisions budgétaires ont été basées sur les montants 2023.

	2021	2022	2023	2024 simulé
DGF	2 514 057 €	2 515 475 €	2 495 035 €	2 495 035 €
Total DSU	2 733 734 €	2 802 004 €	2 867 304 €	2 867 304 €
<i>Dotation de solidarité urbaine de droit commun</i>	<i>2 669 080 €</i>	<i>2 733 734 €</i>	<i>2 801 911 €</i>	<i>2 801 911 €</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine "cible"</i>	<i>64 654 €</i>	<i>68 270 €</i>	<i>65 393 €</i>	<i>65 393 €</i>
Dotation Nationale de Péréquation	395 358 €	409 684 €	382 558 €	382 558 €
Dotations de la VdF	5 643 149 €	5 727 163 €	5 744 897 €	5 744 897 €

Les autres produits de gestion courante

Certains produits exceptionnels seront désormais enregistrés au chapitre « autres produits de gestion courante », c'est la raison pour laquelle ce chapitre augmente de 40 000 €. En parallèle, les produits exceptionnels disparaissent.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 410 500 € au BP 2024 contre 17 087 761.53 € au BP 2023, soit une augmentation de 1.89 %.

Les charges à caractère général

Ce chapitre passe de 4 571 171.40 € au BP 2023 à 4 700 000 € au BP 2024, soit 2.82 % d'augmentation.

L'estimation du coût des énergies est stable entre 2023 et 2024.

Imputation	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
60221	Carburants stockés	196 664 €	254 731 €	300 000 €	232 875 €	297 000 €
60612	Energie	624 902 €	718 246 €	908 537 €	889 123 €	908 537 €
60613	Chauffage urbain	40 902 €	47 435 €	55 013 €	40 238 €	55 013 €
60621	Combustibles	175 149 €	140 107 €	237 261 €	111 554 €	237 261 €
60622	Carburants	9 662 €	13 233 €	11 000 €	16 801 €	20 000 €
	TOTAL	1 047 279 €	1 173 752 €	1 511 811 €	1 290 591 €	1 517 811 €

Les autres charges du chapitre augmentent de manière proportionnelle, en lien avec l'inflation.

Les charges de personnel

Les prévisions budgétaires passent de 10 584 933 € en 2023 à 10 691 000 € au BP2024, soit 1% d'augmentation.

Les autres charges de gestion

Ce chapitre retrace notamment les subventions aux associations à hauteur de 575 000 €, la subvention au CCAS d'un montant de 270 000 €, les indemnités des élus.

Les dotations aux provisions

La nouvelle nomenclature M57 ne permet pas d'inscrire des dépenses imprévues. Par conséquent, la somme de 300 000 € a été inscrite au chapitre 68 – Dotations aux provisions. Cette somme permettra de réaliser les éventuelles décisions modificatives en cours d'année.

C- La section d'investissement

Les principaux investissements 2024 :

L'enveloppe budgétaire la plus importante concerne la rénovation de l'éclairage d'un montant de 2 656 693 €. Ce projet sera financé par une subvention Fonds Vert et le solde est assuré via un prêt spécifique.

Viennent ensuite :

- le projet d'aménagement de la place du 14 juillet, ce projet a débuté en 2023 et se terminera au cours du 1^{er} semestre 2024.
- la réalisation de tribunes au stade du Hazé
- la rénovation de toitures de deux écoles

- la rénovation de la toiture de la MJC
- la poursuite du projet de rénovation de la mairie.

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Scolaire	Rénovation toiture Ecoles Roland et Sévigné et divers travaux	267 500 €	77 730 €
Ateliers municipaux	Aménagement et travaux de mise aux normes	52 000 €	10 417 €
Patrimoine	Château du Hazé	40 000 €	
	Travaux Charcot	75 000 €	
MJC	Réfection toiture et chauffage	153 000 €	61 200 €
Eglise St Jean	Tranche 2 Travaux rénovation toiture	205 000 €	22 891 €
Bâtiments divers et autres	CCAS, Louaintier, Musée, Square Delaunay, marché couvert	230 525 €	6 800 €
PATRIMOINE		1 023 025 €	179 038 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Stade du Hazé	Création de tribunes	290 000 €	40 000 €
Plaine Sportive du Hazé	Etude pour la modernisation de la Plaine sportive du Hazé	30 000 €	
Gymnase Godard	Rénovation du parquet, acquisition dalles moquelles	78 100 €	
Gymnases	Achat matériel et rénovations diverses	69 000 €	
SPORT		467 100 €	40 000 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Travaux	Travaux réfection de voirie et peinture	200 000 €	
	Eclairage public	2 656 693 €	2 656 693 €
	Aménagement de la place du 14 Juillet	790 000 €	280 000 €
	Achat matériel et travaux divers	120 350 €	
Voirie et espaces verts		3 767 043 €	2 936 693 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Aménagement	Aménagement cour d'école et acquisition matériel divers	85 000 €	15 000 €
SCOLAIRE		85 000 €	15 000 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Musée	Acquisition œuvres	10 000 €	5 950 €
	Restauration œuvres	10 000 €	4 312 €
Culture		20 000 €	10 262 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Informatique	Equipement informatique (micros et licences)	165 000 €	
	Cybersécurité	46 800 €	
	Migration de serveurs	10 000 €	
Informatique		221 800 €	

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Autres investissements	Aménagement des Jardins Familiaux	20 000 €	
	Aménagement cheminement Plancaïon	147 000 €	104 600 €
	Cimetière	15 000 €	
	Achat véhicules	60 000 €	
	Achat matériel divers	22 100 €	
Autres investissements		264 100 €	104 600 €

Intitulé	Désignation	Dépenses	Recettes
Rénovation Mairie	Etudes	4 710 114 €	4 710 114 € Indemnité assurance encaissée en 2021
	Travaux		
Total		4 710 114 €	4 701 114 €

SYNTHESE

Type d'investissement	Dépenses	Recettes
Sport	467 100 €	40 000 €
Patrimoine	1 023 025 €	179 038 €
Voirie et espaces verts	3 767 043 €	2 936 693 €
Moyens informatiques	221 800 €	
Ecoles	85 000 €	15 000 €
Culture	20 000 €	10 262 €
Divers	264 100 €	104 600 €
Rénovation mairie	4 710 114 €	4 710 114 €
TOTAL	10 558 182 €	7 995 707 €

SOLDE	2 562 475 €
--------------	--------------------

D- La dette

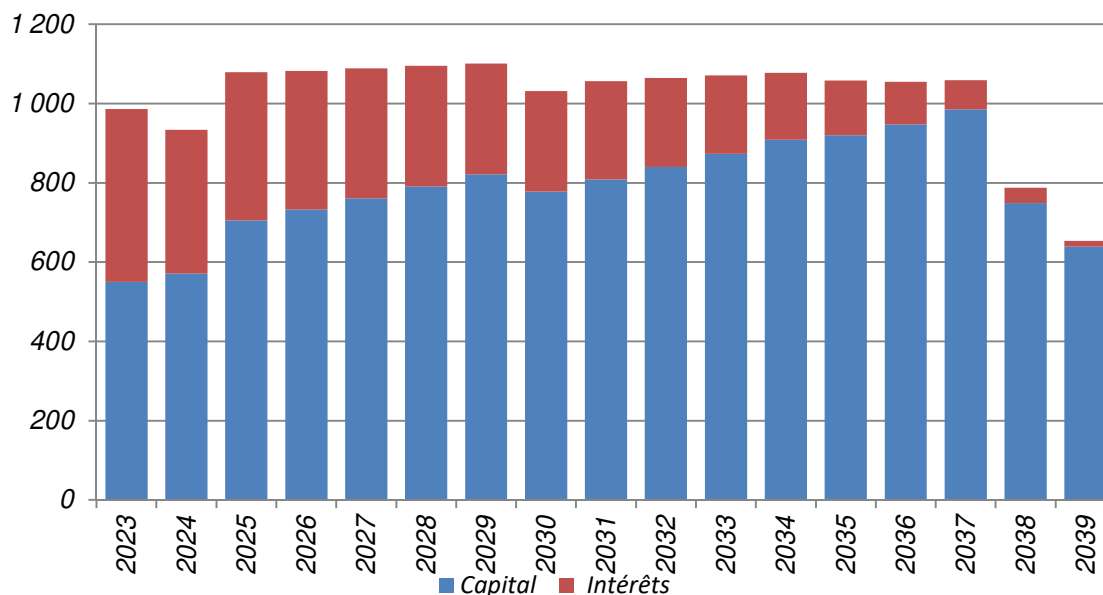
L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 11 220 K€. La dette est composée de 6 emprunts d'une durée de vie résiduelle de 14 ans et 11 mois.

Le désendettement de la Ville de Flers, ininterrompu depuis plusieurs années, a marqué une pause en 2018 du fait de la capitalisation partielle des indemnités de remboursement anticipé liée au refinancement de 2 emprunts structurés.

La Ville détient un prêt à taux variable calculé chaque année à date d'anniversaire le 1^{er} juin, en fonction de l'écart entre le CMS 10 ans et le CMS 2 ans. En raison de la volatilité des prévisions de taux, la présentation ne tient pas compte d'un taux dégradé.

La Ville a contracté un prêt de 1 613 911 €, qui sera encaissé début 2024, pour l'opération « Eclairage Public » auprès de la Banque des Territoires, à un taux de 2%.

Annuité de la dette (en milliers d'euros)



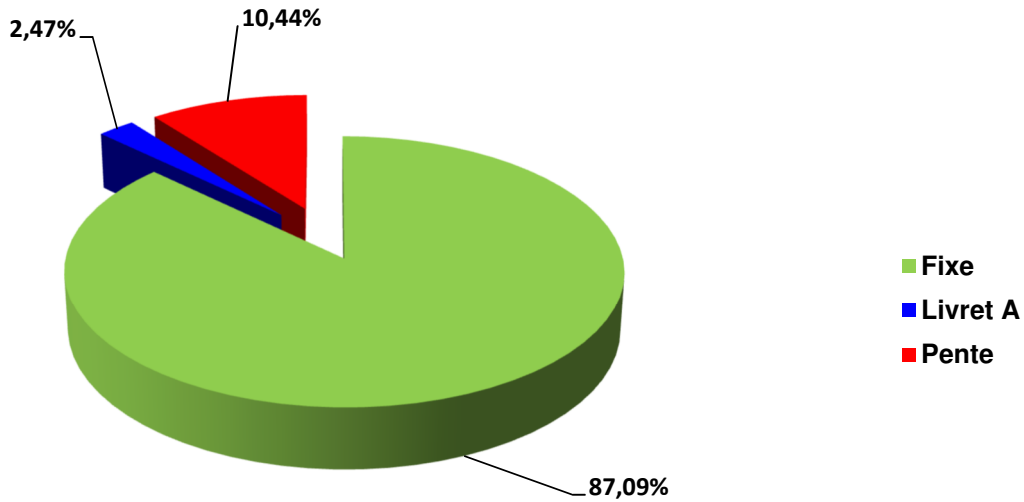
L'encours de la dette est composé à

87.09 % d'emprunts à taux fixe

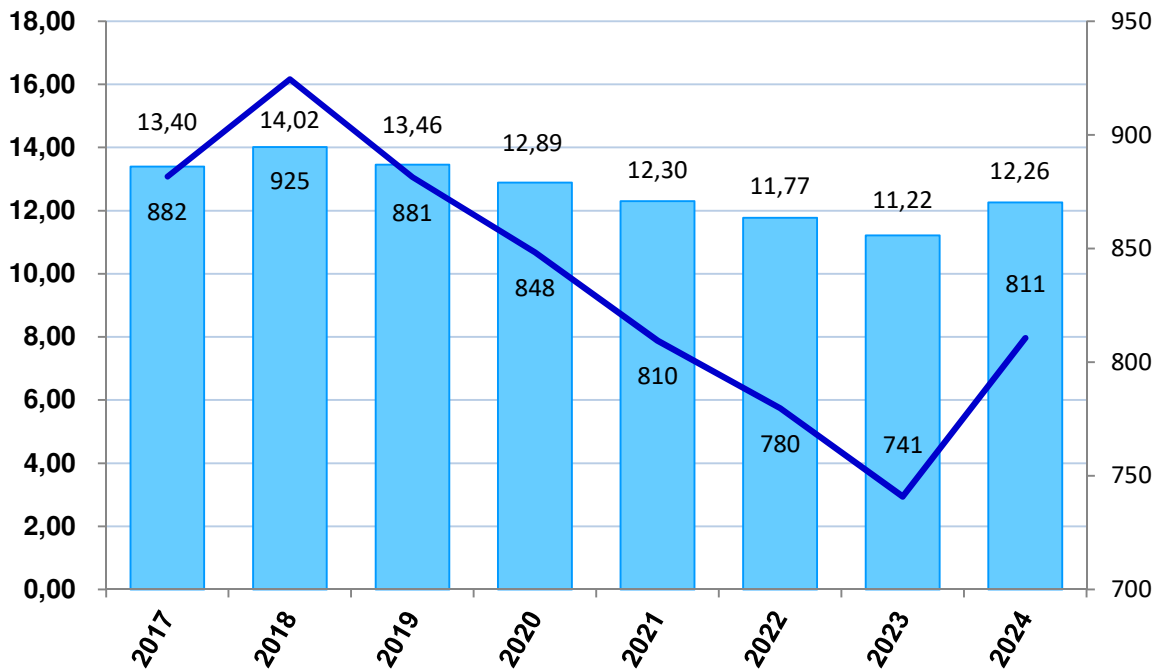
10.44 % d'emprunts à pente

2.47 % d'emprunts indexés sur le livret A

Dette par type de risque



Evolution de l'encours de dette au 31/12 depuis 2017 (en millions d'euros)



L'encours de la dette par habitant remonte à 811 € contre 741 € en 2023 du fait de la réalisation du nouvel emprunt, cité précédemment.

Budget Lotissement

Le budget Lotissement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024
Dépenses				Recettes			
011	Charges à caractère général	16 773,62	16 527,80	70	Produits des services	45 000,00	45 000,00
042	Opérations d'ordre dt amortissements	50 000,00	42 273,90	042	Opérations d'ordre	50 000,00	50 000,00
023	Virement à la SI	42 191,44	50 000,00	002	Résultat de fonctionnement anticipé	13 965,06	13 801,70
TOTAL		108 965,06	108 801,70			108 965,06	108 801,70

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024
Dépenses				Recettes			
040	Opérations d'ordre dt amortissements	50 000,00	50 000,00	021	Virement de la section fonctionnement	50 000,00	50 000,00
001	Résultat antérieur anticipé	42 191,44	42 273,90	040	Opérations d'ordre	42 191,44	42 273,90
TOTAL		92 191,44	92 273,90			92 191,44	92 273,90